

## Le discours de Versailles

# Le pari de la dette place la France en porte-à-faux avec l'Allemagne

La distinction entre le bon et le mauvais déficit ne convainc pas Bruxelles

Le redressement des finances publiques françaises, dont les déficits sont historiques, n'est pas pour demain : lundi 22 juin devant le Congrès, Nicolas Sarkozy a exclu de faire une politique de rigueur, d'augmenter les impôts ou de sacrifier l'investissement. Et, bien que la dette de la France ait pris des proportions inédites, il a proposé de lancer un emprunt pour financer les priorités nationales.

« Chaque fois que l'on a fait la politique de la rigueur, on s'est retrouvé à la sortie avec moins de croissance, plus d'impôts, plus de déficits, plus de dépenses », a plaidé M. Sarkozy. Le chef de l'Etat campe fermement sur ses positions, malgré le niveau sans précédent du déficit public 2009 qui, d'après le ministre du budget, Eric Woerth, sera compris « entre 7 % et 7,5 % du produit intérieur brut (PIB).

M. Sarkozy a proposé trois niveaux de lecture : le « mauvais » déficit ou déficit structurel, le déficit de crise et le « bon » déficit, celui qui finance les dépenses d'avenir. « Il y a le mauvais déficit. Celui qui finance les mauvaises dépenses, les gaspillages (...). Ce déficit structurel doit être ramené à zéro par des réformes courageuses », a-t-il estimé en invitant le Parlement à se mobiliser sur la dépense publique. La démarche des Etats généraux de la

dépense publique, lancée par le président du groupe UMP de l'Assemblée, Jean-François Copé, se trouve ainsi encouragée.

Le traitement du déficit conjoncturel est renvoyé à l'après-crise : il faudra le résorber « en consacrant l'intégralité des recettes de la croissance », a insisté le chef de l'Etat. De l'avis, pourtant, de la majorité des économistes, la croissance sera trop faible en 2010 et dans les années suivantes pour permettre une telle résorption.

Quant à l'emprunt, il se fera « soit auprès des Français, soit auprès des marchés financiers » une fois fixées les priorités nationales qu'il est censé financer. Une consultation de trois mois sera menée à cet effet. Le grand emprunt populaire a un avantage : il s'apparente à une forme de plébiscite politique, s'il rencontre du succès auprès des ménages. Mais il coûte généralement plus cher qu'un emprunt sur les marchés financiers, négocié par France Trésor dans les conditions habituelles.

La Cour des comptes devait revenir, mardi 23 juin, sur les perspectives des finances publiques dans son rapport annuel qui précède le débat d'orientation budgétaire. Elle tirera la sonnette d'alarme sur l'augmentation de la dette et sur les risques de dégradation de la situation en 2010.

Malgré ces mises en garde répétées, M. Sarkozy, instruit par le contre-exemple japonais, ne veut pas compromettre la sortie de crise par une politique budgétaire trop restrictive. Il n'a pris aucun engagement daté sur le redressement des comptes publics, comme l'avait suggéré le président de la Banque centrale européenne (BCE), Jean-Claude Trichet.

Pour Peer Steinbrück, accepter tout assouplissement du pacte de stabilité reviendrait à « ouvrir la porte à des malentendus ou même à des abus »

Son discours risque de placer la France en porte-à-faux avec la Commission européenne, et de nombreux Etats membres, dont l'Allemagne. Pour ces derniers, la sortie de crise, encore très hypothétique, devra aller de pair avec la résorption rapide des déficits et de l'endettement. Ces deux indicateurs se sont envolés partout : 13 des 16 membres de la zone euro devraient être en situation de déficit excessif. Mais, à l'instar de la France et de l'Allemagne, les Euro-

péens divergent au sujet du rythme à donner à une nouvelle phase d'assainissement budgétaire.

Quand la ministre française, Christine Lagarde, a suggéré, début juin, de distinguer entre déficit structurel et déficit « de crise », ses homologues européens se sont montrés plutôt sceptiques. Accepter tout assouplissement du pacte de stabilité et de croissance reviendrait à « ouvrir la porte à des malentendus ou même à des abus », a jugé le ministre des finances allemand, Peer Steinbrück. La Commission espère de son côté que les premières mesures d'économie pourront être réalisées fin 2010, quand « nos économies commenceront en moyenne à afficher une croissance », a indiqué Joaquin Almunia, le commissaire en charge des affaires économiques et monétaires.

Chefs d'Etat et de gouvernement des Vingt-Sept ont d'ailleurs réaffirmé, vendredi 19 juin à Bruxelles, leur « ferme attachement à des finances publiques saines et au pacte de stabilité et de croissance ».

« Il est important que la consolidation budgétaire suive le rythme de la reprise économique », ont-ils noté. Un agenda qui figurera parmi les priorités de la présidence suédoise de l'Union, à compter du 1<sup>er</sup> juillet. ■

Claire Guélaud et Philippe Ricard (à Bruxelles)

## Les niches sociales de nouveau sur la sellette

L'envolée des déficits sociaux, qui friserait les 30 milliards d'euros en 2010, et l'effondrement des recettes de la Sécurité sociale lié à la contraction de la masse salariale, remettent les niches sociales sur le devant de la scène.

L'actionnariat salarié et la participation financière, les aides directes de l'employeur (titres restaurant, chèques vacances, etc.), la prévoyance complémentaire et la retraite supplémentaire, représentent une assiette de 41 milliards d'euros exemptée de cotisations de Sécurité sociale. C'est une manne non négligeable en temps de crise.

Le 18 juin 2008, déjà, M. Woerth avait fait savoir qu'il souhaitait « adapter » les prélèvements sur les niches sociales. Mais cette question, très sensible dans les milieux patronaux, avait été abandonnée. Le député UMP du Bas-Rhin, Yves Bur, avait proposé, sans plus de succès, une taxe de 5 % sur les niches sociales. Le gouvernement semble cette fois décidé à agir, mais n'a pas encore arrêté de mesures.

QU'ILS'AGISSE de contribuer à la reconstruction (« rente » Pinay de 1958), de faire face au premier choc pétrolier (emprunt Giscard de 1973), d'aider les victimes de la sécheresse (emprunt Barre de 1977), ou « d'envoyer un message de solidarité nationale et de confiance des Français à l'égard du pays » (emprunt Balladur de 1993), les grands emprunts populaires ont régulièrement mobilisé les Français autour d'une cause nationale. Aujourd'hui, l'opération, si elle se faisait auprès du public, viserait à contribuer à l'effort de sortie de crise, mais, aussi, à faciliter le financement de la dette publique.

Pour financer ses déficits, l'Etat emprunte déjà sur les marchés en émettant, via l'Agence France Trésor (AFT) des titres (obligations à 2, 5, 10 ou 30 ans), souscrits par des investisseurs institutionnels. En 2009, du fait des plans de relance, l'AFT doit émettre pour 155 milliards d'euros de titres de dette. Ces opérations sont plébiscitées car, en période de crise, les investisseurs privilégient les titres d'Etat, jugés moins risqués que d'autres place-

## Les grands emprunts d'Etat d'après-guerre

Date d'émission et contexte	Montant en milliards d'euros constants	Durée	Taux d'intérêt
1993 Balladur <i>Récession</i>	21,5 (110 milliards de francs)	4 ans (remboursé par anticipation)	6 %
1973 Giscard <i>Premier choc pétrolier</i>	5,3 (6,5 milliards de francs)	15 ans	7 %
1958 Pinay <i>Reconstruction</i>	6,5 (325 milliards d'anciens francs)	Rente perpétuelle, (remboursé par anticipation en 1988)	3,5 %

ments. Mais l'appétit des institutionnels pourrait s'amoindrir.

Attirer les épargnants privés serait donc une alternative. Mais coûteuse pour l'Etat et en fine pour le contribuable. L'Etat doit offrir des conditions attractives car « les emprunts directs auprès du public sont des sortes de référendum auprès des épargnants », explique Pierre-Cyrille Hautecœur, professeur d'économie à Paris-I. « Pour ce qui est de leur efficacité financière, elle est très faible », poursuit-il. L'emprunt Giscard, au taux de

7 % indexé sur l'or pour protéger de l'hyperinflation, a coûté au final 92 milliards de francs de remboursement. L'emprunt Balladur, accompagné de mesures de défiscalisation, a représenté 2,2 milliards de francs de moindres recettes fiscales. Aujourd'hui, les spécialistes estiment que l'Etat devrait proposer un taux plus rémunérateur que celui du marché (4 % contre 2,90 % pour un emprunt à 5 ans). Soit des millions d'euros de frais financiers supplémentaires. ■

Claire Gatinois

## L'emprunt populaire : un test politique

## Trois économistes décryptent le discours présidentiel

Xavier Timbeau, directeur à l'Observatoire des conjonctures économiques (OFCE) :

« La distinction opérée par Nicolas Sarkozy entre le déficit structurel, le déficit de crise et le déficit finançant les dépenses d'avenir ne me choque pas. A condition, bien sûr, d'être conscient du fait que si le déficit conjoncturel a vocation à se réduire avec le retour progressif de la croissance, sa trace sur la dette publique sera, elle, persistante.

Il est très important, quel que soit l'état des finances publiques, de continuer à investir. L'argent que l'on emprunte aujourd'hui, s'il est bien investi, rapportera plus à l'Etat que ce qu'il coûte en intérêts et en capital.

La France emprunte chaque année 200 milliards d'euros sur les marchés financiers et elle le fait dans des conditions qui restent bonnes, l'écart s'étant même réduit avec l'Allemagne. Si l'emprunt Sarkozy se fait sur les mar-

chés financiers et si les taux d'intérêt restent très bas, la probabilité que l'opération soit rentable est élevée. Dans ce cas, ce ne sera pas une fuite en avant. »

Daniel Cohen, professeur à l'Ecole normale supérieure (ENS) :

« Le débat sur la différence entre des déficits est ancien. Il a débuté avant la signature du traité de Maastricht, mais a rapidement tourné court, la question étant de savoir où l'on mettait le curseur entre les investissements et les dépenses courantes. A l'époque, la distinction que j'avais proposée entre le déficit courant, qui porte toutes les incertitudes de la conjoncture, et le déficit structurel, qui permet de savoir à quoi l'on s'engage, avait, elle aussi, été écartée.

Aujourd'hui, la liste des investissements proposés par Nicolas Sarkozy nous ramène finalement à cette idée que toutes les dépenses publiques sont garantes de l'avenir.

Les Etats engagés dans la crise ont une dette publique en forte hausse. La France est endettée à plus de 80 %. Il y a quelques années, on disait de l'Italie, quand sa dette publique frisait les 100 % du produit intérieur brut (PIB), qu'elle était pathologiquement endettée. La question du prochain quinquennat sera de savoir ce que l'on fait de cette dette additionnelle, et si l'on veut faire un effort pour revenir à une dette publique de 60 % du PIB afin de pouvoir faire face à la prochaine crise. Sur cette question, les Etats européens apparaissent divisés. »

Patrick Artus, directeur des études économiques de Natixis :

« La présentation faite par le président des différents types de déficit est fondée. Mais au-delà de ses vertus pédagogiques, les véritables questions sont de savoir : à quel moment les déficits publics réduisent l'activité ; à quel moment les dettes publiques deviennent telle-

ment importantes qu'elles ne peuvent plus être absorbées par les marchés financiers et à quel moment les taux d'intérêt font la police et remontent. Je pense que nous ne sommes pas très loin de ce moment et que les agences de rating vont renforcer le mouvement en dégradant les Etats.

En outre, segmenter la dette publique entre une dette courante, une dette d'avenir etc., est une mauvaise idée sur le plan macroéconomique. C'est une opération très coûteuse, pas forcément opportune – les Français épargnent déjà beaucoup, faut-il les inciter à faire plus ? – mais psychologiquement, elle peut être couronnée de succès. Les ménages, inquiets pour leurs enfants, peuvent être sensibles, à l'idée que l'Etat finance l'avenir. C'est irréaliste, mais cela peut marcher. ■ ■

Propos recueillis par C. Gu.

## Les autres annonces

### Retraite : des décisions seront prises mi-2010

Le chef de l'Etat a donné rendez-vous aux partenaires sociaux en 2010 pour réformer les retraites. « Il faudra que tout soit mis sur la table : l'âge de la retraite, la durée de cotisation, la pénibilité », a-t-il précisé en déclarant que les décisions devront être prises mi-2010. En février 2010, le Conseil d'orientation des retraites rendra un rapport et proposera des pistes pour réformer le système des retraites qui accuse cette année un déficit de 7,7 milliards d'euros. Les syndicats sont divisés sur les solutions à apporter : la CFTD, qui a soutenu la réforme de 2003 de François Fillon, se dit prête à une augmentation de la durée de cotisations, mais, à l'instar des autres syndicats, elle demande qu'au préalable soit réglée la question de la pénibilité. Une négociation, ouverte depuis plus de trois ans avec le Medef, est bloquée. Sur ce dossier, le ministre du travail, Brice Hortefeux, a commencé à consulter les partenaires sociaux et devrait faire des propositions à l'automne. Enfin, pour qu'une réforme des retraites soit efficace, il faut que l'emploi des seniors s'améliore : leur taux d'emploi n'est que de 38 %. La crise ne fait qu'aggraver la situation. ■ Rémi Barroux

### Licenciés économiques : vers une extension du contrat de transition professionnelle

Depuis son élection, le président de la République ne cesse de vanter les mérites du contrat de transition professionnelle (CTP). La crise a renforcé les mérites de ce dispositif, créé en 2006, qui permet à tout licencié économique, dans les entreprises de moins de 1 000 salariés, de garder un revenu de remplacement de 80 % du salaire brut (près de 100 % du net) pendant douze mois maximum, avec des mesures d'accompagnement renforcé (formation, aide à la recherche d'emploi...). Lundi 22 juin, Nicolas Sarkozy a demandé aux partenaires sociaux « d'étendre encore le contrat de transition professionnelle ». Selon lui, « tout licencié économique doit pouvoir garder son salaire et recevoir une formation pendant un an ». A la mi-mai, le CTP avait profité à 4 630 personnes. En moyenne, selon les chiffres avancés par le ministère de l'économie, près de 60 % des personnes en ayant signé un avaient retrouvé un CDI ou un CDD de plus de six mois. En novembre 2008, Nicolas Sarkozy avait souhaité que le CTP, expérimenté dans huit bassins d'emplois, soit étendu à quelque vingt-cinq zones. Le gouvernement souhaite aujourd'hui étendre les zones concernées. Les partenaires sociaux qui gèrent l'Unedic, principal payeur du CTP, discutent actuellement avec le ministère de nouvelles modalités de financement. Dans la loi de financement 2009, 60 millions d'euros ont été prévus pour financer le CTP et les conventions de reclassement personnalisées. Avec une extension du dispositif, cette somme devra être revue à la hausse. Les syndicats y sont favorables, le patronat est réservé. La Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), notamment, s'inquiète du financement d'une telle mesure. Elle craint que « les PME, de manière directe ou indirecte, ne soient mises à contribution ». ■ R. Bx

### Les partenaires sociaux vont devoir faciliter l'accès au chômage partiel

En temps de crise, il vaut mieux être en « activité partielle » qu'au chômage total, ne cessent de répéter le gouvernement et le chef de l'Etat. Le dispositif du chômage partiel a déjà été amélioré. Il s'agit, non pas, d'augmenter le volume d'heures autorisées pour les entreprises – 800 heures par an pour toutes les branches professionnelles et 1 000 heures pour les industries du textile, de l'habillement et du cuir, pour l'industrie automobile et ses sous-traitants –, mais de faciliter l'accès au dispositif pour les secteurs qui y ont assez peu recours. Selon les derniers chiffres de Bercy, « la consommation effective sur les 21,4 millions d'euros autorisés en mai aurait été de 18 millions ». Deux accords successifs ont permis d'augmenter l'indemnisation du chômage partiel : en décembre 2008, les partenaires sociaux l'ont fait passer de 50 % à 60 % du salaire brut. Le 15 avril, l'Unedic et l'Etat ont porté ce pourcentage à 75 % du salaire brut. ■ R. Bx

### Réforme territoriale : vers une réduction du nombre des élus

Nicolas Sarkozy a affiché, lundi 22 juin, sa volonté de mener la réforme territoriale, en annonçant une réduction du nombre d'élus régionaux et départementaux et une clarification des compétences dans le « millefeuille » français. Le comité Balladur a proposé la création de conseillers territoriaux qui siègeraient à la fois dans les régions et les départements. Cette mesure, qui permettrait de réduire de moitié le nombre de conseillers généraux et régionaux (actuellement de 6 000), est vivement contestée par les associations d'élus. « Nous irons jusqu'au bout de la réforme », a prévenu M. Sarkozy. Le Parti socialiste craint, lui, que la réforme territoriale ne se transforme « en manipulation électorale ». ■ F. F.

KENZO

SOLDÉS

ouvertures exceptionnelles

Mercredi 24 juin de 8h à 20h

Jeudi 25 juin de 10h30 à 21h

Samedi 27 juin de 9h à 20h

PARIS : Place des Victoires 01 40 39 72 03 - Pont Neuf 01 40 28 11 80  
Madeleine 01 42 61 04 14 - Raspail 01 42 22 09 38 - George V 01 47 23 33 49  
Rennes 01 45 44 27 88 - MARSEILLE 04 91 33 34 74